



Ces territoires qui façonnent l'insertion

Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable¹

Par Jean-Jacques Arrighi

La situation des marchés du travail ruraux contribue à éclairer les choix scolaires : les garçons peu ou non qualifiés accèdent plus facilement à l'emploi qu'en zone urbaine ; ce n'est pas le cas des filles. En outre, quel que soit le sexe, le passage par l'enseignement supérieur est moins rentable pour les jeunes ruraux.

Dans l'étude des liens qui tissent la relation d'un individu à sa formation et à son emploi, l'espace est rarement présent ; plus précisément, il l'est assez peu à titre de variable d'analyse. Pourtant, dès lors que l'on s'efforce de caractériser les conditions concrètes dans lesquelles se construisent les trajectoires scolaires et professionnelles, un espace implicite apparaît dans les grilles d'interprétation. Au sein des typologies, les Zones d'Emploi sont ainsi qualifiées de « rurales », de « industrielles », de « tertiaires métropolitaines » ou de « résidentielles »... tandis que se discerne de plus en plus nettement l'importance de la spécialisation du territoire et de la mobilité résidentielle dans nombre de travaux récents (Detang-Dessendre et *al.*, 1996 ; Caro et *al.*, 1997 ; Davailon, 1998 ; Brutel et *al.*, 2000 ; Julien, 2002 ; Caro, Martinelli, 2002 ; Laganier et *al.* 2002).¹

Penser l'espace « en soi », s'efforcer de comprendre comment il peut être source de comportements et

d'arbitrages différenciés dans les trajectoires des individus constitue la perspective de ce travail descriptif circonscrit plus particulièrement à l'espace rural.

Sans être si fréquente, l'ambition n'est pas nouvelle (Galland, Lambert 1993 ; Blanc, Lagriffoul, 1996 ; Allaire, Tahar 1996 ; Detang-Dessendre et *al.*, 1996), mais elle bénéficie ici de l'heureuse coïncidence entre la disponibilité d'une nomenclature d'espace

Jean-Jacques Arrighi est statisticien. Il travaille au Département des entrées dans la vie active du Céreq. Ses recherches portent notamment sur l'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle. Il a publié : avec Gasquet C., Roux V., Simon-Zarca G., Caro P., (2002), « Évaluation des politiques régionales de formation 2000-2002. Portraits statistiques », Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissages et de formation professionnelle continue ; avec Gasquet C., (2002), « Enseignement supérieur court et apprentissage. Les évolutions de la formation en régions », *Céreq-Bref*, novembre, n° 191.

¹ Étude réalisée à partir de l'enquête « Génération 98 » du Céreq, Groupe « dimension territoriale de l'insertion ».

consolidée et fructueuse, le Zonage en Aires Urbaines, et de celle de l'enquête longitudinale « Génération 98 », réalisée par le Céreq : 55 000 jeunes représentatifs d'une génération de sortants de formation initiale sont interrogés trois ans après avoir « quitté l'école ». Parmi eux, 10 464 étaient domiciliés dans une commune de l'espace rural à leur entrée en sixième ; une proportion cohérente avec la répartition spatiale de la population observée au recensement de 1999. L'enquête permet une avancée considérable. Elle fournit en effet une observation statistique représentative et détaillée des trajectoires scolaires, géographiques et professionnelles d'une génération de jeunes entrant (ou n'entrant pas !) sur le marché du travail². Faute de telles sources, les chercheurs ne pouvaient produire de conclusions solidement généralisables et réellement quantifiées : notons tout de même qu'elles étaient convergentes sur l'essentiel. Au-delà des limites inhérentes à la construction et à la taille des échantillons ou à l'utilisation d'enquêtes construites à d'autres fins, les auteurs cités se sont tous heurtés à une difficulté méthodologique majeure : l'espace rural n'existe pas, du moins en tant que concept. Les catégories qui décrivent et segmentent l'espace souffrent tout particulièrement d'une incertitude théorique. Aujourd'hui encore, elles demeurent des notions vagues, et chacun dessine les contours de ce qu'il définit comme un territoire représentatif de la ruralité, de l'urbain ou de son périmètre d'influence. En découle une impossibilité objective de comparer les différents résultats.

Concevoir la substance de la ruralité contemporaine n'est pas une démarche aisée. La définition du sens commun que l'on trouve dans les dictionnaires « *Qui concerne la vie dans les campagnes, qui concerne les paysans ...* » nous éclaire peu. Son acception actuelle, dans les problématiques d'aménagement du territoire notamment, assemble des espaces dont la réalité est très diverse³. Si certains demeurent dominés par l'activité agricole, d'autres, nombreux, sont plutôt dévolus à des fonctions touristiques, récréatives, industrielles ou résidentielles. De fait, le seul point commun qui les qualifie tous est une occupation humaine diffuse ; une

² Cf. présentation de l'enquête dans l'introduction de ce dossier.

³ Pour un tour d'horizon des différents espaces ruraux, voir : *Quelle France rurale pour 2020 ?*, étude prospective de la Datar, (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) – CIADT (Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire), septembre 2003.

faible densité de l'habitat dans un espace qui n'est pas organisé autour de concentrations urbaines. L'espace rural est donc implicitement défini par défaut : espace interstitiel, il est ce qui n'est pas urbain sans être fortement soumis à son influence. Dans cet espace, les ménages agricoles sont loin d'être majoritaires ; ils représentent moins d'un ménage rural sur dix, quand les ménages ouvriers approchent les 30 %, tout comme les retraités. L'activité agricole reste bien entendu fondamentale en termes d'utilisation du territoire, « d'entretien de l'espace », de conservation des terroirs, d'univers culturel, mais, moins que jamais, elle ne permet de résumer l'espace rural. Ainsi, s'il fallait tenter une caractérisation « substantielle » de l'espace rural contemporain, elle serait plutôt à rechercher du côté d'une faible polarisation de l'espace par l'emploi, associée à une faible tertiarisation, qu'accompagne une présence réduite des classes moyennes en activité – les catégories de cadres, de professions intermédiaires et d'employés ne représentent que 20 % des ménages ruraux alors qu'elles rassemblent 40 % des ménages urbains⁴. En d'autres termes, un espace où le taux d'activité de la population est faible quand les activités tertiaires et les hautes qualifications sont rares ; un espace peu peuplé, modérément actif, faiblement polarisé, dont la reproduction est incertaine. Comme les territoires urbains en déshérence (les « Zones Urbaines Sensibles ») et les zones industrielles en reconversion, il demeure une préoccupation forte des politiques d'aménagement du territoire. Dans le même temps, la décentralisation de la décision publique en matière d'offre de formation conduit à une territorialisation accrue de celle-ci ; il paraît donc opportun d'en éclairer le contexte « macro-géographique » par une courte synthèse de statistiques descriptives.

Est considéré ici comme espace rural⁵ « l'espace à dominante rurale » issu de la nomenclature du « Zonage en Aires Urbaines » (cf. **encadré 1**). Il est

⁴ M. Blanc et C. Lagriffoul pensent que c'est plutôt la conjonction de la faible densité de population et de l'enchevêtrement des rapports de production aux autres rapports sociaux qui définirait un espace comme rural ou pas. En d'autres termes, c'est un type spécifique de marché du travail dit « de convention paternaliste » qui permettrait d'identifier l'espace rural.

⁵ En 1999, 10,6 millions de personnes vivent dans cet espace, soit 18 % de la population métropolitaine. Une approche de type plus résidentiel, fondée sur l'offre de services à la population autour de la notion de « bassins de vie », conduit à intégrer de nombreuses petites unités urbaines et des zones péri-urbaines dans un ensemble de 21 millions d'habitants : *Structuration de l'espace rural, une approche par les bassins de vie*, Insee, 2003, Rapport pour la Datar.

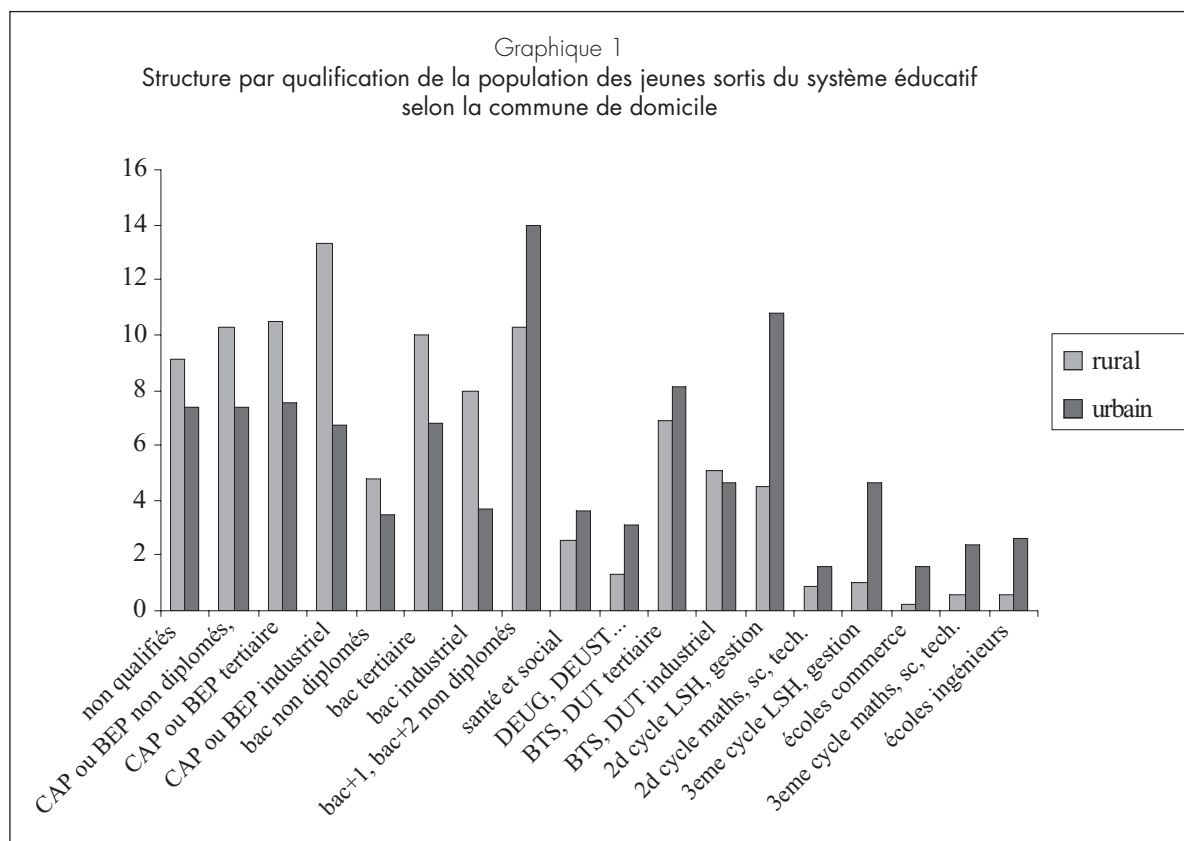
constitué par l'ensemble des communes qui n'appartiennent pas aux aires urbaines ou à leurs territoires d'influences croisées. Pour la clarté de l'exposé, négligeant les communes de l'espace péri-urbain, nous opposerons ici les caractéristiques des individus de l'espace à dominante rurale à celles des individus domiciliés dans un pôle urbain⁶. Après avoir mis en évidence l'appétence particulière des jeunes ruraux pour les formations professionnelles, nous questionnerons celle-ci : provient-elle exclusivement de la géographie de l'appareil de formation ? Traduit-elle un différentiel de niveau scolaire ? Révèle-t-elle des choix d'orientation spécifiques au monde rural ? Dans un second temps, à l'aide d'un modèle logistique, nous étudierons comment l'influence des différents paramètres classiques (PCS – professions et catégories

⁶ En fait, les individus de l'espace péri-urbain présentent des caractéristiques intermédiaires. Elles sont néanmoins plus proches de celles des ruraux que de celles des jeunes des pôles urbains – dans le domaine étudié tout au moins.

sociales, sexe, capital scolaire) se conjugue à celle de l'espace pour expliquer la probabilité différentielle d'accès à une qualification de niveau au moins équivalent à un brevet de technicien supérieur (BTS). Enfin, dans une troisième séquence, nous examinerons comment les caractéristiques particulières d'entrée sur le marché du travail en zone rurale contribuent à éclairer les choix scolaires des individus.

LA PRÉDOMINANCE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Pour procéder à un premier état des lieux, nous avons comparé les structures des populations de sortants du système éducatif selon les qualifications détenues lors de leur entrée dans la vie active (cf. **graphique 1**).



Exemple de lecture : plus de 13 % des sortants domiciliés dans une commune rurale sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP industriel, ils sont moins de 8 % dans ce cas lorsqu'ils sont domiciliés dans un pôle urbain.

Sigles : LSH - Lettres/Sciences Humaines ; sc, tech. : sciences et techniques.

Source : « Génération 98 », traitement Céreq.

Encadré 1

Méthodologie : le zonage en aires urbaines et rurales

Le ZAU (zonage en aires urbaines) est le zonage d'étude utilisé par l'Insee pour étudier l'organisation spatiale du territoire. Il s'agit d'une nomenclature dont la brique élémentaire est la commune. Il combine deux logiques : celle de la concentration de l'habitat et celle de la polarisation des territoires par l'emploi.

- Une logique de concentration spatiale : les unités urbaines.

Elles permettent de décrire le territoire physique à partir de la densité du bâti habité. Construites autour du concept « *d'agglomération* », elles regroupent les notions d'agglomération urbaine et de ville isolée. « *Une agglomération de population est un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres* ». Une **agglomération urbaine est un ensemble de communes sur le territoire desquelles s'étend une agglomération de population d'au moins 2 000 habitants. Si elle s'étend sur le territoire d'une seule commune, elle devient une ville isolée.**

- Une logique de polarisation par l'emploi : les aires urbaines constituées.

Elles permettent d'entrer dans le fonctionnement du territoire en introduisant l'emploi et les migrations alternantes. Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave constituée par :

- Un **pôle urbain** qui est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois, n'étant pas elle-même attirée à plus de 40 % par une autre unité urbaine ;
- une **couronne péri-urbaine** composée de communes rurales ou urbaines dont au moins 40 % de la population résidente possédant un emploi travaillent dans le reste de l'aire urbaine.

À ces unités de base du zonage en aires urbaines, s'ajoute la catégorie des **communes multipolarisées** constituée par les communes ou unités urbaines dont 40 % au moins des actifs résidents vont travailler dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

- Un territoire qui conjugue faible densité de population et faible polarisation par l'emploi : l'espace à dominante rurale.

Espace résiduel constitué par défaut de l'ensemble des communes « n'appartenant pas » à l'espace à dominante urbaine, cet espace est également polarisé par l'emploi. Il rassemble des aires d'emploi et des communes isolées. Une **aire d'emploi de l'espace rural** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un « Pôle d'emploi de l'espace rural » (commune, ou unités urbaines, n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus) et sa couronne (communes, ou unités urbaines, n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural).

Les autres communes de l'espace à dominante rurale sont les communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Définitions : voir http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/zonage-en-aires-urbaines.htm

Le résultat de cette comparaison est évident : à leur sortie du système éducatif, les jeunes domiciliés dans une commune rurale détiennent une qualification plus souvent issue de l'enseignement professionnel ou technique que leurs homologues urbains. La part de ceux d'entre eux qui entrent dans la vie active dotés d'un CAP, d'un BEP, d'un bac industriel ou tertiaire est beaucoup plus forte que celle des jeunes urbains ; ces derniers ne les concurrencent (très faiblement d'ailleurs) que dans les formations professionnalisées de l'enseignement supérieur court : BTS et DUT (diplôme universitaire de technologie).

En miroir, ils sont toujours en proportion moindre à détenir un diplôme de l'enseignement universitaire ou d'une école d'ingénieur. L'écart s'accroît avec l'élévation du niveau de sortie. Il est particulièrement élevé pour l'ensemble des troisièmes cycles et pour les écoles d'ingénieurs ou de commerce. De plus, les jeunes ruraux sont beaucoup moins présents dans les filières Lettres, Sciences humaines ou Gestion, et ils sont plus nombreux à abandonner le système scolaire sans qualification ou en année terminale du baccalauréat sans être diplômés. Ils sont en revanche proportionnellement moins nombreux à abandonner au cours d'un premier cycle universitaire⁷.

Cette préférence marquée pour les filières de l'enseignement professionnel court est-elle réelle ou constitue-t-elle une simple résultante de la répartition spatiale de l'offre de formation⁸ ? Pour contribuer à éclairer cette interrogation, il suffit de déplacer le point d'observation et d'examiner le devenir scolaire des collégiens ruraux. Certains ont migré vers l'espace urbain au cours de leurs études, d'autres non (*cf. graphique 2*).

Les jeunes des pôles urbains représentent plus de 55 % des sorties. De ce fait, la morphologie de leur structure de qualification fait masse et s'impose comme quasi-norme ; l'écart à la répartition moyenne est faible. Deux exceptions toutefois : les certifications professionnelles industrielles y sont sous-représentées et les

formations universitaires en Lettres, sciences humaines et Gestion sont, elles, surreprésentées⁹.

Autour de cette norme, deux populations d'origine rurale s'opposent très nettement. Les jeunes ruraux ayant migré vers l'univers urbain en cours de scolarité sont, en proportion, beaucoup moins nombreux à sortir au niveau V ou IV avec une qualification professionnelle ou technique. Ils sont en revanche nettement surreprésentés parmi les sortants de l'université, et notamment au sein des trajectoires inachevées (bac + 1, bac + 2 non-diplômés) ; enfin, ils appartiennent très rarement à la population des sortants sans qualification. À l'opposé, les jeunes ayant poursuivi leur scolarité en demeurant domiciliés au sein de l'espace rural entrent beaucoup plus souvent sur le marché du travail avec un CAP, un BEP ou un baccalauréat professionnel ou technologique. Les déformations de structure sont donc très nettes. Une exception toutefois, celle des BTS et DUT industriels qui offrent en moyenne une probabilité égale d'accès aux jeunes, quelle qu'ait été leur domiciliation en cours de scolarité. Il semble ici que l'on soit en présence d'une résultante de la morphologie particulière de l'enseignement agricole qui constitue un vecteur de poursuites d'études plus particulièrement orientées vers le domaine de la production¹⁰.

Se manifeste donc ici un effet massif de la répartition spatiale de l'offre éducative. Certaines études sont souvent difficilement compatibles avec le maintien d'une domiciliation rurale et la population des jeunes ruraux observée à la sortie du système éducatif est amputée de ceux qui en ont été extraits... du fait précisément de leur poursuite d'études !

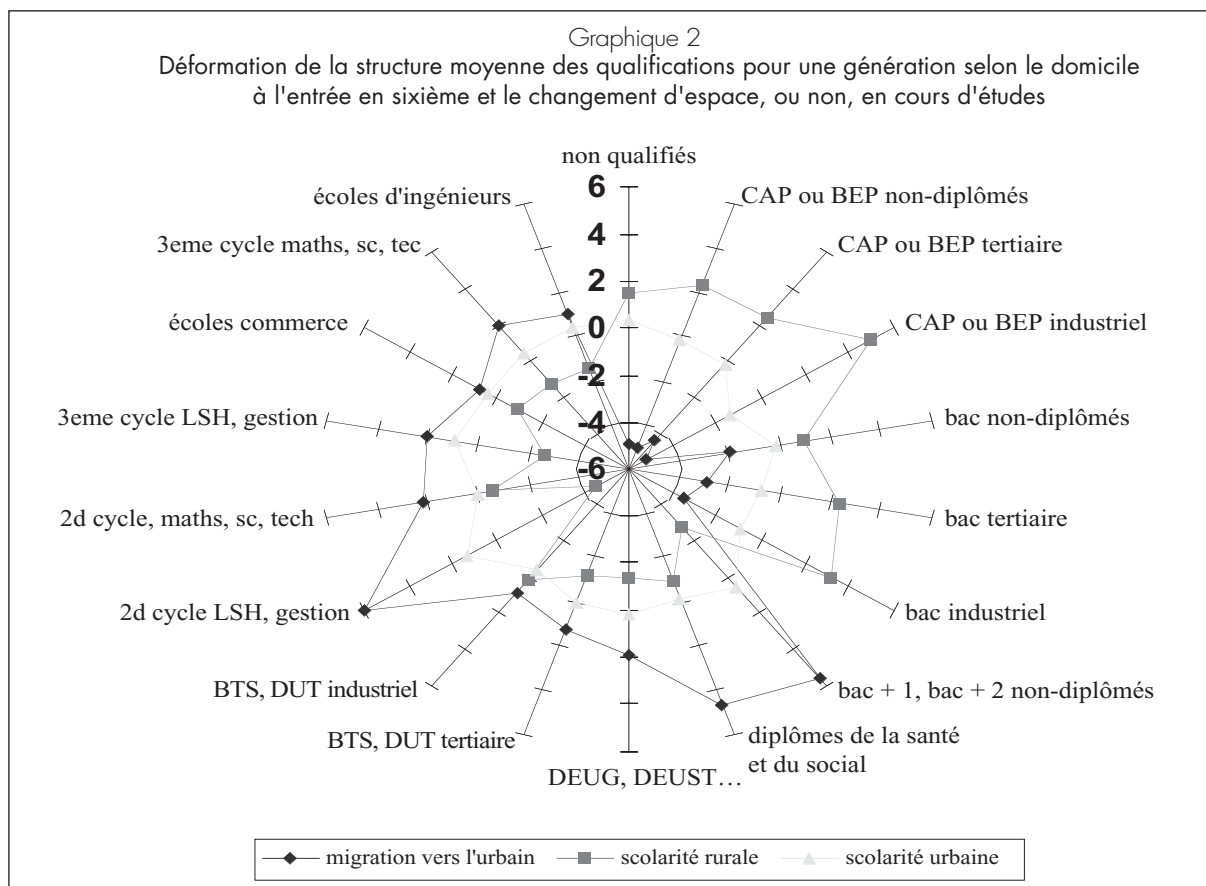
Néanmoins, ce résultat, trivialement prévisible, n'épuise pas la question. Pour deux raisons : d'une part, sur l'ensemble des jeunes entrés au collège en zone rurale, les orientations vers l'enseignement professionnel ou technologique sont malgré tout plus

⁹ Si l'on réintègre l'espace péri-urbain dans l'espace urbain (80 % des sorties), la déformation se corrige ; elle traduit donc une « spécialisation spatiale » au sein de l'espace urbain.

¹⁰ L'influence de l'enseignement agricole se manifeste également par l'importance des baccalauréats professionnels du domaine « technico-professionnel de la production » (baccalauréats dits « industriels »). Pour le reste, son incidence n'est pas déterminante ; les établissements d'enseignement et l'apprentissage agricole ne représentent que 13 % des sortants en zone rurale et ils sont également présents dans les pôles urbains (4 % des sortants pour un nombre assez proche d'individus) où ils se caractérisent par une surreprésentation des formations industrielles du CAP aux écoles d'ingénieurs.

⁷ L'incidence d'un coût relatif de poursuite d'études plus élevé se manifeste probablement ici. Sans doute contribue-t-il à limiter les poursuites d'études lorsque la visibilité du gain potentiel est limitée.

⁸ Patrice Caro et Bernard Hillau (art cité, 1997, p. 96) observent dans l'espace rural une « offre polyvalente » visant à offrir une « réponse de proximité » et orientant les poursuites d'études au-delà du niveau V dans des établissements urbains. En fait, niveaux IV et III semblent souvent présents dans l'espace rural ou, du moins, à proximité. Seules les formations de type universitaire impliquent une mobilité quasi inévitable vers l'urbain.



Signes : CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; BEP : brevet d'études professionnelles ; BTS : brevet de technicien supérieur ; DUT : diplôme universitaire de technologie ; LSH : Lettres et sciences humaines ; DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques. DUT : diplôme universitaire de technologie ; DEUG : diplôme d'études universitaires générales.

fréquentes¹¹ et, d'autre part, à capital scolaire équivalent, les jeunes ruraux choisissent moins souvent les filières générales.

LES CHOIX IMPORTANTS SONT EFFECTUÉS TRÈS TÔT...

À leur sortie du collège, les jeunes ruraux s'orientent (cf. **tableau 1**) beaucoup plus massivement vers l'enseignement professionnel que leurs homologues

¹¹ Parmi les sortants de la génération 1998, le fait est avéré pour l'ensemble des formations professionnelles ou technologiques, mais il est particulièrement net pour les spécialités du domaine technico-professionnel de la production ; ainsi, 11,4 % des collégiens ruraux sont sortis du système éducatif avec un CAP ou un BEP industriel et 6,8 % avec un bac industriel, contre respectivement 8,1 % et 4,8 % des collégiens urbains.

urbains. Moins de la moitié d'entre eux sont entrés dans une seconde générale ou technologique, 10 % de moins que les jeunes urbains... Ils ont en revanche beaucoup plus souvent préféré la voie de l'apprentissage. La préférence pour les études plus directement professionnelles est nette ; et ce, quel que soit le capital scolaire. Elle s'exprime notamment pour des élèves qui disposent au premier abord d'un niveau d'acquisition qui leur permet d'espérer raisonnablement un succès dans des études générales : les élèves entrés à l'heure ou en avance en sixième. Ce constat rejoint celui effectué par Alice Davailon¹² : « *les familles des élèves ruraux formulent des demandes qui rejoignent le plus souvent les*

¹² A. Davailon (op cité, 1998, pp. 100-103) définit les collèges ruraux à partir de la nomenclature des « *unités urbaines* », le champ de son étude diffère donc quelque peu. Néanmoins, les résultats qu'elle dégage sont parfaitement cohérents avec les observations rassemblées ici.

Tableau 1
Orientation des élèves selon leur commune de résidence
et leur capital scolaire à l'entrée au collège

	Orientation en fin de troisième	Collégiens ruraux	Collégiens urbains
Elèves en avance	Apprentissage	4	1
	Seconde professionnelle en LEP (*)	9	9
	Seconde générale ou technologique	83	89
		Collégiens ruraux	Collégiens urbains
Elèves entrés à l'heure en 6 ^e	Apprentissage	9	5
	Seconde professionnelle en LEP	29	22
	Seconde générale ou technologique	58	69
		Collégiens ruraux	Collégiens urbains
Elèves en retard	Apprentissage	21	12
	Seconde professionnelle en LEP	45	48
	Seconde générale ou technologique	14	22
En moyenne	Apprentissage	12	7
	Seconde professionnelle en LEP	32	28
	Seconde générale ou technologique	48	58

(*) lycée d'enseignement professionnel.

Note : les totalisations n'atteignent pas 100 du fait des orientations avant la troisième.

Source : « Génération 98 », traitement Céreq.

décisions du conseil de classe » et même, parlant plus précisément des enfants d'agriculteurs, l'auteur observe : « La décision d'orientation et l'orientation définitive de l'élève vont au-delà des ambitions des familles pour l'orientation en seconde générale et technologique et modèrent le flux de ces jeunes vers les secondes professionnelles. »

Or, les orientations fréquentes des collégiens ruraux vers l'enseignement professionnel ne résultent pas d'un défaut d'aptitude aux enseignements plus abstraits des filières générales. Dans nombre de cas, il s'agit véritablement d'orientations « positives ». Si seul jouait le critère du niveau scolaire, les élèves ruraux seraient en proportion aussi nombreux dans les filières générales que leurs homologues urbains. Appréhendé en termes de retard scolaire, leur niveau est en effet assez proche de celui de leurs congénères urbains : dans les deux cas, autour de 5 % sont en avance, 70 % à l'heure et 25 % en retard. Notons qu'il s'agit là d'une excellente performance de l'école rurale, si l'on considère que la structure des

origines sociales des élèves ruraux est prédictive d'une performance bien moindre.

Ici encore, l'observation issue de « Génération 98 » conforte d'autres résultats préexistants. En particulier, ceux qu'Alice Davallon dégage de l'observation d'un panel d'élèves entrés en sixième en 1989. Elle observe qu'en dépit d'une préscolarisation plus courte, les élèves ruraux n'éprouvent pas de difficultés particulières dans l'enseignement élémentaire. Malgré un recrutement socialement plus modeste, les élèves réussissent aussi bien aux évaluations nationales. Plus précisément, elle établit que « la réussite des moins favorisés est proportionnellement mieux assurée par l'école rurale que par l'école "urbaine" »¹³. Elle note également que les enfants d'ouvriers ruraux sont également beaucoup plus nombreux à entrer en temps voulu en sixième.

¹³ Olivier Galland et Yves Lambert (op. cité, 1993), notent aussi que si la différence de niveau de formation entre rural et urbain peut s'expliquer en partie par une composition sociale différente, il n'en reste pas moins un écart inexpliqué.

Cette réserve observée envers les études générales exprime probablement en partie une certaine résistance à la mobilité contrainte pour les élèves qui s'y engagent ; STS (Sections de techniciens supérieurs) et IUT (Instituts universitaires de technologie) offrant une possibilité d'accès à un enseignement supérieur de proximité, ou, du moins, délivré dans un cadre de vie culturellement proche.

LES CHOIX SCOLAIRES SONT SOUVENT DES CHOIX DE RÉSIDENCE

L'entrée dans la vie active parachève le processus d'extraction des élites scolaires largement entamé à l'orientation en fin de troisième.

Certains diplômés ne peuvent être valorisés qu'en ville (cf. **graphique 3**) ; ce n'est pas une surprise. La possession d'un titre d'ingénieur, d'un diplôme d'une école de commerce, d'un troisième cycle en général ou d'un second cycle universitaire mathématiques et techniques semble difficilement compatible avec domiciliation rurale et emploi ; les emplois dits « métropolitains supérieurs »¹⁴ se trouvent si loin au cœur des plus grandes aires urbaines qu'ils sont hors de portée de migrations alternantes rural/urbain. Une forte contrainte semble également peser sur les métiers de la santé et du social. L'astreinte ne se desserre réellement qu'au niveau des formations de type bac + 2.

À l'inverse, les formations professionnelles courtes préservent un avenir rural, et en particulier celles du domaine technico-professionnel de la production : 86 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP – 80 % des titulaires d'un baccalauréat industriel, restent domiciliés dans l'espace rural. De la sorte, se confirme – se reproduit ? – une des caractéristiques forte de l'espace rural évoquée par nombre d'auteurs¹⁵ : celle d'être un espace réservoir de main-d'œuvre peu qualifiée.

¹⁴ 68 % des emplois « métropolitains supérieurs » sont concentrés dans les quinze plus grandes aires urbaines du pays, et, « en général les taux d'emploi métropolitain supérieur diminuent selon que l'on s'éloigne de la ville centre ». (Cf. *Onze fonctions pour qualifier les grandes villes*, P. Jullien, 2002 op. cité).

¹⁵ Dont Guy Paillotin, président de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), *Les campagnes et leurs villes* (op. cité p. 7). Voir également « mobilité et marchés du travail ruraux : une approche en termes de segmentation » M. Blanc, C. Lagriffoul in *RERU* n°2, juin 1996.

Ainsi, au carrefour de l'orientation en troisième, le choix des familles rurales est d'un tout autre enjeu que celui de leurs homologues urbaines. Il engage beaucoup plus nettement les moyens financiers disponibles des ménages et l'importance qu'ils accordent à la proximité future des fratries. Et il en va de même pour l'individu : se décide alors l'avenir de son lien à l'environnement culturel et social de son adolescence¹⁶, de la décision qu'il prend à quinze ans découle de façon quasi-mécanique le lieu où il construira sa vie. L'appétence rurale particulière pour les formations professionnelles devient dès lors beaucoup plus intelligible. Ces formations constituent une « offre de proximité »... qui prépare à un avenir « de proximité ».

Quels sont les déterminants de ce choix ? La structure particulière des catégories sociales dans l'espace rural suffit-elle à expliquer l'orientation des élèves ? Plus généralement, les variables socio-économiques classiques jouent-elles dans le même sens et avec la même intensité dans l'univers urbain et dans l'univers rural ?

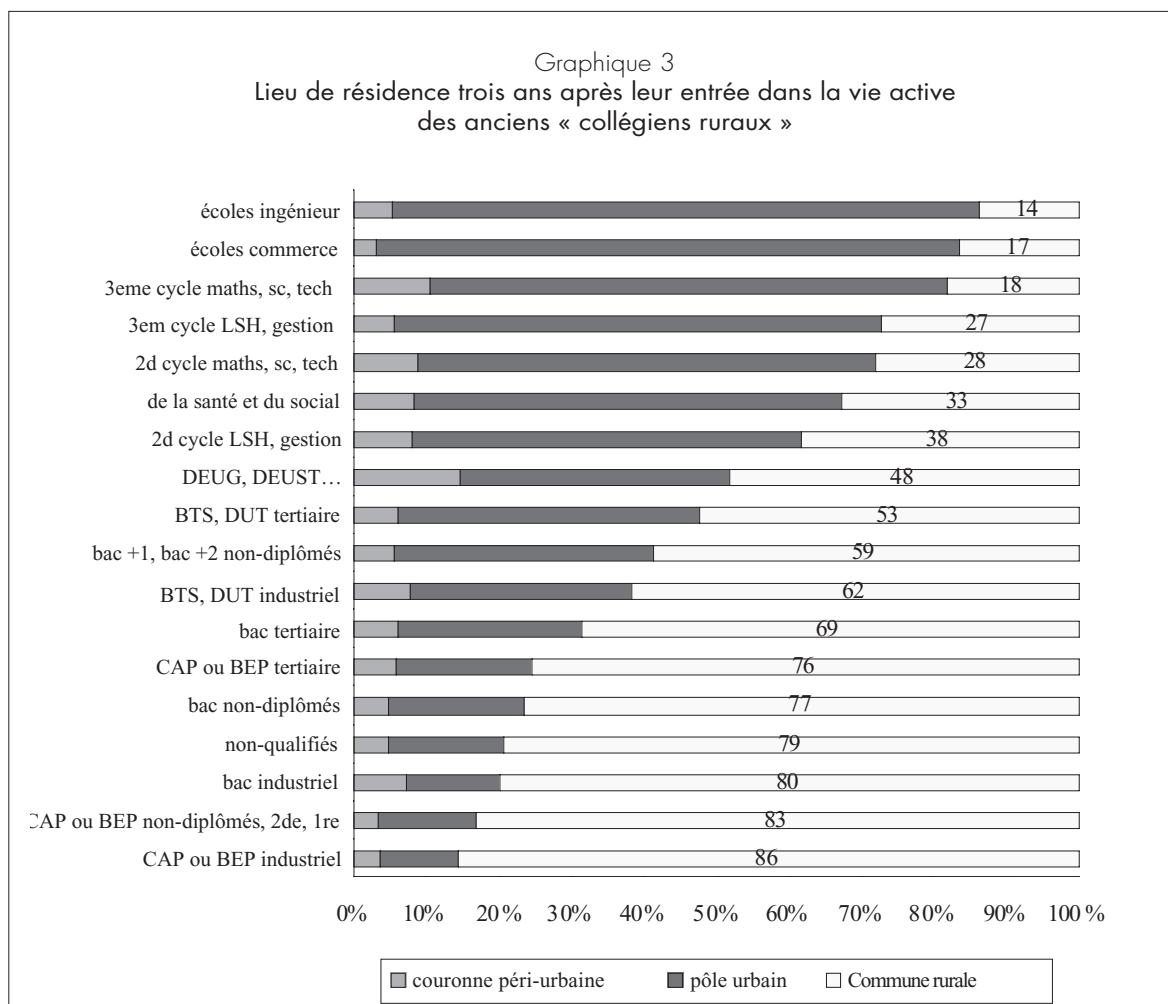
Pour répondre à ces questions, nous avons analysé, à l'aide de la procédure logistique (cf. **tableau 2**), la probabilité de détenir, à l'entrée dans la vie active, un diplôme au moins égal à un BTS. Pour caractériser l'origine sociale, nous avons observé les configurations les plus fréquentes d'actifs plutôt que d'analyser séparément l'influence de la PCS de chacun des conjoints. Nous recherchons en effet l'incidence de l'épouse, le comportement schématique dans un univers socioculturel le plus homogène possible.

Dans un premier temps, nous avons étudié séparément l'incidence du sexe, de l'origine sociale, du niveau scolaire et de l'espace de résidence en sixième ; pour affiner ensuite l'observation en croisant successivement, dans le modèle, sexe et lieu de résidence, catégorie sociale et lieu de résidence, niveau scolaire et lieu de résidence.

Cette analyse « toute choses égales par ailleurs » est riche d'enseignements.

En premier lieu, elle confirme qu'une scolarisation rurale en sixième constitue un handicap en soi dans

¹⁶ On se trouve en quelque sorte au « point focal » de la construction identitaire, selon la définition qu'en donne Claude Dubar, *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, 1991, Paris, Armand Colin.



Source : « Génération 98 », traitement Céreq.

un parcours d'accès à un haut niveau de qualification. « Toutes choses égales par ailleurs », ce critère diminue la probabilité d'accès de 9 % ; de même, il divise par deux le bénéfice d'une scolarité réussie dans l'enseignement élémentaire. Ainsi, le fait d'entrer en avance en sixième accroît de 22 % la probabilité d'accès à une qualification au moins équivalente à un BTS pour un collégien urbain, alors qu'elle ne l'accroît que de 10 % pour un collégien rural.

En second lieu, cette analyse établit que l'espace rural accentue la différenciation sexuée des parcours scolaires. En effet, en regard d'un collégien urbain, l'espérance d'accès à une qualification supérieure

diminue de 12 % pour un collégien rural et elle augmente de 3 % pour une collégienne rurale ; soit un écart d'espérance de l'ordre de 15 % entre les sexes en zone rurale, quand il s'élève à 10 % au profit des filles en zone urbaine.

Enfin, sans en modifier le sens général, le territoire semble moduler l'incidence du jeu des catégories sociales ; en particulier l'intensité de « l'effet cadre » : il s'exacerbe dans les pôles urbains, où la probabilité d'accès à une haute qualification s'accroît de 39 %, et il semble s'atténuer dans un environnement rural où le gain n'est que de 26 %. Stratégies scolaires parentales plus difficiles à construire et morphologie sociale dif-

Tableau 2
 Probabilité d'entrer sur le marché du travail muni d'un diplôme
 au moins équivalent à un BTS

Femme (vs homme)	+ 11	
femme d'origine rurale (sixième)		+ 3
femme d'origine urbaine (sixième)		+ 10
homme d'origine rurale (sixième)		-12
Origine sociale		
Père et mère agriculteurs	+ 11	
père et mère agriculteurs ruraux		ns
père et mère agriculteurs urbains		+ 15
Père et mère indépendants	+ 11	
père et mère indépendants ruraux		ns
père et mère indépendants urbains		+ 12
Père indépendant mère employée	+ 7	
père indépendant mère employée ruraux		ns
père indépendant mère employée urbains		+ 6
Père et mère cadre	+ 38	
père et mère cadres ruraux		+ 26
père et mère cadres urbains		+ 39
Père cadre mère employée	+ 26 *	
père cadre mère employée ruraux		+ 16**
père cadre mère employée urbains		+ 26
Père profession intermédiaire mère employée	+ 15	
père profession intermédiaire mère employée ruraux		ns
père profession intermédiaire mère employée urbains		+ 16
Père ouvrier mère employée	- 8	
père ouvrier mère employée ruraux		- 13
père ouvrier mère employée urbains		- 9
Père et mère ouvriers	- 14	
père et mère ouvriers ruraux		- 21
père et mère ouvriers urbains		- 13
Père et mère employés		
père et mère employés ruraux		- 7
Réussite scolaire		
Avance	+ 22	
entré en avance en sixième dans une commune rurale		+ 10
entré en avance en sixième dans une commune urbaine		+ 22
Retard	- 34	
entré en retard en sixième dans une commune rurale		- 37
entré en retard en sixième dans une commune urbaine		- 34
À l'heure		
entré à l'heure en sixième dans une commune rurale		- 9
Localisation pendant la scolarité		
Entré en sixième dans une commune rurale	- 9	

Source : « Génération 98 », traitement Céreq.

Note de lecture : pour un enfant entré en sixième dans une commune rurale dont les deux parents sont cadres, la probabilité de détenir au moins un BTS à l'entrée dans la vie active dépasse de 26 % (+) la probabilité moyenne pour un garçon, ayant deux parents actifs employés, qui est entré à l'heure en sixième dans une zone urbaine. Si ce jeune est issu de la même famille de cadré située en zone rurale, le gain n'est plus que de 16 % (++) (modèle croisé). Tous les écarts de probabilités affichés sont significatifs au seuil de 1 %.

férente de la catégorie sociale des « cadres et professions intellectuelles supérieures » contribuent très probablement à expliquer l'origine de cet écart. Néanmoins, l'écart joue pour tous les salariés, et la modulation provient pour l'essentiel d'une simple translation. En effet, si l'on considère non l'écart à la référence (un ménage urbain dont les deux parents sont employés) mais les écarts entre catégories respectives dans l'espace urbain et dans l'espace rural, on constate des distances internes comparables : 14 % d'espérance d'accès à de hautes qualifications en moins séparent les enfants d'un ménage ouvrier de ceux d'un ménage d'employés dans l'espace rural, 13 % dans l'espace urbain... Et si l'on prend pour les cadres ruraux la référence des employés ruraux, le gain d'espérance passe de 26 % à 33 %. Bref, tout semble se passer comme si, à la différence des espérances d'accès à l'enseignement supérieur selon les origines sociales, s'ajoutait pour tous un handicap particulier lié au territoire ; sauf toutefois pour les cadres où un effet pôle urbain augmenterait de 5 points l'écart au détriment des ouvriers et des employés.

POUR TRAVAILLER, MIEUX VAUT ÊTRE UN GARÇON... MÊME PEU OU NON QUALIFIÉ !

Pour quelle raison des élèves en avance choisissent-ils l'apprentissage¹⁷ ou l'enseignement professionnel quand l'effet protecteur du diplôme de l'enseignement supérieur est désormais très largement reconnu ? Et quelle est l'origine de cette propension plus grande des collégiennes rurales à poursuivre des études supérieures associées le plus souvent à des impératifs de migration ? Les études des spécificités du marché du travail en zone rurale (Galland et al., 1993 ; Blanc et al., 1996 ; Allaire et al., 1996 ; Deteng-Dessandre et al., 1996) fournissent des pistes

¹⁷ Dont une version non retenue de la procédure logistique précédente estime qu'il divise par cinq la probabilité d'accéder à un titre de l'enseignement supérieur !

d'explication. Nous allons maintenant en vérifier la validité : en zone rurale, le rendement des diplômes serait moins assuré et le marché du travail serait particulièrement défavorable aux filles.

L'exploitation de « Génération 98 » confirme le constat en permettant de le préciser ; au regard de l'emploi, trois ans après leur sortie du système éducatif, la situation des individus domiciliés dans une commune rurale se distingue en effet sur deux points de celle de leurs congénères urbains : le niveau du diplôme conditionne moins l'accès à l'emploi et le différentiel de chômage homme/femme est accru.

En fait, détenir un titre de l'enseignement supérieur d'un niveau au moins égal à bac + 2 protège tout aussi efficacement du chômage à la « ville » comme à la « campagne » ; de plus, cette protection vaut aussi bien pour les filles que pour les garçons : le taux d'emploi d'un diplômé de l'enseignement supérieur avoisine 90 %, quel que soit le sexe et quel que soit l'espace de résidence.

C'est en-deçà de ce seuil que l'effet « espace » se déploie : avec ou sans le bac, avec ou sans BEP, sans diplôme aucun, un jeune rural est toujours plus fréquemment en situation d'emploi qu'un jeune urbain. Cette moindre utilité du diplôme vaut toutefois beaucoup plus pour les garçons que pour les filles. Et tout particulièrement pour ceux qui ne détiennent aucun titre scolaire ; qu'ils soient arrivés ou non en année terminale de CAP ou de BEP, plus de 80 % d'entre eux sont en emploi contre seulement 70 % de leurs homologues urbains – dans le même cas, jeunes urbaines et jeunes rurales sont « logées à la même enseigne », à peine plus d'une sur deux travaille.

Quels statuts d'emploi ?

Nonobstant, tous les emplois ne se valent pas. Dans la hiérarchie de la stabilité probable des emplois, les distributions rurales et urbaines sont-elles distinctes ?

L'examen de cette question enrichit la perspective. Un premier constat est massif. Dans l'espace rural, le statut de fonctionnaire débutant est rare. C'est l'écart

le plus important constaté dans les contrats de travail des individus en emploi au terme de trois ans de vie active : 7 % des jeunes hommes domiciliés en ville bénéficient de ce statut contre 3 % des jeunes ruraux ; pour les filles, la fréquence augmente mais le différentiel demeure : 11 % des urbaines en emploi sont fonctionnaires contre seulement 5 % des rurales.

Une seconde observation conduit à relativiser sans l'infirmier¹⁸ la première impression concernant le rendement du diplôme dans l'accès à l'emploi. Au-delà de la licence, 13 % des jeunes rurales en emploi le sont dans le cadre d'un « emploi-jeune » contre seulement 6 % des jeunes urbaines (respectivement 6 % et 2 % pour les garçons). Dans les zones urbaines, cette mesure est plus souvent centrée sur les titulaires du baccalauréat (7 % des garçons et 11 % des filles) ; néanmoins, les bénéficiaires sont également nombreux à ce niveau dans l'espace rural (4 % des garçons et 10 % des filles).

Pour le reste, les écarts existent sans être trop prononcés. Ils confirment les constats précédents. Pour les hommes, et pour les qualifications inférieures au BTS, les contrats à durée indéterminée sont plus fréquents dans l'espace rural que dans l'espace urbain, l'inverse prévalant au-delà. Pour les femmes, en revanche, quel que soit le niveau, l'emploi à durée indéterminée est plus rare qu'en ville. La part relative de l'emploi substantiellement précaire (l'intérim) est en totale cohérence avec les observations précédentes : il est toujours plus fréquent chez les jeunes rurales que chez les jeunes urbaines et il est moins fréquent chez les jeunes ruraux que chez les jeunes urbains en-deçà du niveau bac + 2. L'hypothèse d'une plus grande stabilité de l'emploi au sein de l'espace rural n'est donc que faiblement confortée. Du moins dans les premières années de vie active.

■ Pour quels salaires ?

L'hypothèse d'un niveau des salaires significativement plus bas est consolidée (cf. **tableau 3**) de façon beaucoup plus nette. L'écart est considérable au niveau du salaire médian – autour de cent cinquante

¹⁸ En fait, si l'on calcule les taux de chômage en excluant la population en emploi-jeune, le taux d'emploi des femmes rurales au niveau bac + 3 passe à 86 % ; à bac + 2, il demeure au alentours de 92 %. Pour les femmes en zone rurale, le diplôme reste donc un bon repart face au chômage.

euros par mois, quel que soit le sexe. Toutefois, cette différence est trompeuse. Elle traduit à la fois un écart dans le niveau moyen de rémunération des qualifications mobilisées, et une différence dans la structure des qualifications appelées sur les marchés du travail – structure dont nous avons précédemment constaté qu'elle était très différente d'un espace à l'autre. À qualification identique, le phénomène est plus subtil. Jusqu'au baccalauréat, la règle n'est pas univoque. Ainsi, en début de vie active, les filles dépourvues de diplômes, ou titulaires d'un diplôme professionnel de type CAP/BEP du domaine industriel, ou même ayant présenté le bac sans l'obtenir, sont mieux rémunérées à la campagne qu'à la ville. Au même niveau, il en va de même pour les garçons disposant de qualifications tertiaires.

Néanmoins, la tendance dominante est à une rémunération plus élevée en zone urbaine. Et elle est d'autant plus prononcée que le niveau de formation des individus est élevé. Avec un BTS, un DUT, un second ou un troisième cycle universitaire, l'écart de salaire urbain/rural est suffisamment significatif pour suggérer que l'emploi occupé ne correspond pas à la qualification détenue – le sexe de l'individu n'agissant pas de manière uniforme.

L'analyse rapide de la correspondance diplôme/position professionnelle confirme cette piste : dans l'espace urbain, pour les hommes, au-delà de trois années qualifiantes d'études supérieures, 70 % des emplois occupés sont des emplois de cadre (53 % dans l'espace rural). Mieux encore, 25 % des jeunes ruraux titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études postérieures au baccalauréat sont ouvriers contre moins de 9 % des jeunes urbains ; et la situation est identique pour les femmes : entre 8 et 15 points séparent la situation des diplômées rurales de celle de leurs homologues urbaines dans l'accès au statut de cadre. Le rendement dégradé du diplôme dans l'espace rural se confirme donc très clairement, en termes de position sociale tout au moins.

Pour autant, en termes subjectifs ou en termes de pouvoir d'achat (de qualité de vie ?) les jeunes ruraux ne semblent en aucun cas aigris ou frustrés. Moins que leurs congénères urbains en tous cas ! À la question de savoir s'ils s'estiment bien ou mal payés, ils sont toujours plus nombreux à considérer

Tableau 3
Salaire médian des individus employés à temps complet trois ans après leur sortie du système éducatif
(rémunérations mensuelles en Euros)

	Rural		Urbain	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Non-qualifiés	960	910	990	900
CAP ou BEP non-diplômes, 2de, 1re	960	890	1010	900
CAP ou BEP tertiaire	1070	900	1030	950
CAP ou BEP industriel	1010	940	1070	900
Bac non-diplômés	1040	940	1070	910
Bac tertiaire	1110	960	1100	1010
Bac industriel	1040	880	1120	910
Bac + 1, bac + 2 non-diplômés	1040	930	1140	990
Santé et social	1550	1370	1490	1420
DEUG, DEUST	ns (*)	1060	1330	1140
BTS, DUT tertiaire	1220	1010	1320	1150
BTS, DUT industriel	1200	1080	1320	1220
2d cycle LSH, gestion	1360	1160	1440	1340
2d cycle maths, sc, tech	1490	ns	1600	1370
3e cycle LSH, gestion	1680	1540	1920	1690
Écoles commerce	ns	ns	2410	1960
3e cycle maths, sciences, techniques	1730	ns	2000	1750
Écoles d'ingénieurs	1980	ns	2140	1980
en moyenne	1070	990	1220	1150

* : non significatif.

Source : enquête « Génération 98 », traitement Céreq.

qu'ils sont « *plutôt bien payés* » ; et ce, quel que soit le niveau de formation et le sexe¹⁹. De plus, ils sont presque quasiment aussi nombreux que leurs homologues urbains à déclarer que leur emploi « *leur permet de se réaliser professionnellement* ». Assez naturellement, les jeunes rurales sont moins satisfaites que les jeunes urbaines, et les jeunes ruraux le sont davantage en-dessous du niveau bac + 3. Bien que cohérente avec les situations vécues, la différence d'appréciation subjective semble beaucoup moins prononcée que la disparité objective sur laquelle elle se fonde. Voire. L'appréciation subjective n'est-elle pas ici plus « objective » que l'observation statistique des salaires et des positions ? À revenus identiques, le pouvoir d'achat serait-il le même dans les deux espaces ? L'autonomie, la res-

¹⁹ Cette règle souffre toutefois d'une exception, elle était prévisible : les femmes détenant au moins une licence. Mais l'écart n'est pas très conséquent, 58 % d'entre elles s'estiment bien payées en ville contre 56 % à la campagne. Il n'est en tout cas pas à la hauteur des handicaps qu'elles cumulent.

ponsabilité, l'initiative seraient-elles distribuées de façon identique dans les grands et dans les petits collectifs de travail ?

* *
*

L'ambition de ce travail était limitée. Nous avons postulé que le territoire était une variable d'analyse utile, notamment sous-employée dans l'analyse de l'accès à la qualification et au marché du travail. Il nous semble qu'au terme de cette brève étude de « statistique descriptive », cette conviction est renforcée. Le type de territoire joue effectivement un rôle important dans la scolarité et dans le premier accès au marché du travail.

À leur sortie du système éducatif, les jeunes domiciliés dans une commune rurale sont davantage issus de l'enseignement professionnel ou technique que

leurs homologues urbains. S'exprime certes ici un effet massif de la répartition spatiale de l'offre éducative – de nombreuses études étant incompatibles avec le maintien d'une domiciliation rurale – mais il n'est pas exclusif. D'une part, sur l'ensemble des jeunes entrés au collège en zone rurale, les orientations vers l'enseignement professionnel ou technologique sont plus fréquentes ; et, d'autre part, à capital scolaire équivalent, les jeunes ruraux choisissent moins souvent les filières générales.

Cette réserve observée envers les études générales traduit une certaine résistance à la mobilité probable pour les élèves qui s'y engagent, les formations professionnelles courtes préservant plus sûrement la perspective d'un avenir résidentiel rural. En contrepartie, elles limitent l'espérance d'accès à une qualification certifiée de l'enseignement supérieur : « toutes choses égales par ailleurs », celle-ci est minorée de 9 % pour un collégien rural et elle est divisée par deux pour un élève entré en avance en sixième. Par ailleurs, la ruralité accentue la différenciation sexuée des parcours scolaires et, sans en modifier le sens général, le territoire semble moduler l'incidence du jeu des catégories sociales ; en particulier l'intensité de l'avantage que procure la filiation à une famille de « cadres ».

Les conditions rencontrées par les débutants à leur entrée sur le marché du travail éclairent les choix scolaires opérés par les individus (et leurs familles) : le niveau du diplôme conditionne moins l'accès à l'emploi, et la différence entre les taux de chômage des hommes et des femmes est accrue. C'est le cas pour les jeunes hommes sans qualifications ou sans diplômes, dont plus de 80 % sont en emploi contre seulement 70 % de leurs homologues urbains, alors que la situation des filles de même niveau n'est pas très différente en ville et à la campagne (autour de 50 %). L'hypothèse d'une plus grande stabilité des statuts d'emploi au sein de l'espace rural n'est pas confirmée par l'enquête (du moins pour les débutantes) ; celle d'une rémunération plus élevée en zone urbaine semble l'être. Pour étayer solidement cette affirmation, il faudrait toutefois étudier la distribution des emplois par familles professionnelles, par secteurs d'activité et par taille d'entreprise pour, dans un second temps, modéliser l'ensemble dans l'estimation d'une équation de salaire. Il y a là matière à un

autre travail. À ce stade, il est néanmoins possible d'affirmer que du simple point de vue des « catégories sociales », le rendement du diplôme est dégradé dans l'espace rural : un quart des jeunes ruraux titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études postérieures au baccalauréat sont ouvriers, contre moins d'un jeune urbain sur dix. Un phénomène de déclassement identique s'observe pour les femmes.

La première conclusion qui me paraît résulter de ces constats est d'un usage disciplinaire. Elle invite à se préoccuper davantage de l'influence du type de territoire de domicile comme attribut des individus – et de l'importance des différents espaces comme attribut des marchés du travail – lorsque l'on s'efforce de modéliser les processus d'entrée dans la vie professionnelle. À cet égard, ce travail rejoint les contributions actuelles qui s'intéressent à l'importance, aux causes et aux effets des mobilités en début de vie active²⁰.

D'autres enseignements, plus pragmatiques, peuvent être utiles à la définition des politiques publiques, nationales ou régionales. L'objectif « d'égalité d'accès à la formation et à l'emploi » tout d'abord. Affiché comme critère d'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle, il apparaît ici relativement « virtuel » ; il ne tient en effet pas compte de la demande concrète des ménages, elle-même largement influencée par l'environnement socioculturel et les caractéristiques du marché du travail de proximité. Une ambition plus mesurée d'équité de moyens, avec correction des surcoûts liés aux faibles densités de population et à l'enclavement, serait plus vraisemblable, et plus simple à évaluer. En second lieu, la question récurrente des « sorties sans qualification » mérite d'être revisitée : mécanismes et enjeux ne sont pas identiques selon que l'on se trouve en zone rurale ou en zone urbaine et qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille. L'efficacité voudrait que les cibles des politiques publiques soient, en la matière, plus précisément définies. Enfin le maintien des filières professionnelles et de l'apprentissage apparaît essentiel à la survie dynamique des zones rurales. Il n'est pas inutile de le rappeler avec

²⁰ V. Roux, C. Perret (2004), dans le présent numéro, relèvent que « les taux de migration régionales sont d'autant plus élevés que la part des populations rurales au sein d'une région est importante ».

force dans un contexte global de déclin démographique qui conduit à des arbitrages douloureux. Depuis vingt ans, l'espace rural a certes cessé de perdre de la

population, mais il gagne surtout des retraités ou des actifs en fin de carrière et le nombre d'enfants ne cesse d'y diminuer...

Bibliographie

Allaire G., Tahar G. (1996) « L'insertion professionnelle des jeunes urbains ou ruraux de bas niveau scolaire », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, juillet, pp. 310-329.

Blanc M., Lagriffoul C. (1996) « Mobilité et marchés du travail ruraux : une approche en terme de segmentation », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, juillet, pp. 330-343.

Bessy-Pietri P., Hilal M., Schmitt B. (2000), « Recensement de la population 1999 – Évolutions contrastées du rural », *Insee Premières*, n° 726, juillet, 4 p.

Brutel C., Jégou M., Rieu C. (2000), « La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine », *Économie et Statistique*, n° 336, juin, pp. 53-68.

Caro P., Hillau B. (1997), « La logique dominante des publics scolaires : offre de formation et environnement local », *Formation Emploi*, n° 59, septembre, pp. 87-103.

Caro P., Martinelli D. (2002), « Géographie de l'insertion professionnelle. Plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud », *Céreq-Bref*, mai n° 186, 4 p.

Datar (2003), *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, CIADT du 3 septembre 2003, 59 p, étude prospective de la Datar.

Davaillon A. (1998), « Parcours scolaires des élèves ruraux et des enfants d'agriculteurs : spécificités et évolutions », *Éducation et Formation*, n° 54, décembre, pp. 97-107.

Detang-Dessendre C., Perrier-Cornet P. (1996) « Insertion professionnelle des jeunes d'origine rurale : les enjeux des choix de localisation », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, juillet, pp. 344-362.

Duée M., (2000), « Recensement de la population 1999 – Redéploiement de la population dans la plupart des régions », *Insee Premières*, n° 728, juillet, 4 p.

Galland O., Lambert Y. (1993), *Les jeunes ruraux*, Paris, FNSP – Observatoire sociologique du changement – Rennes, INRA (Station d'économie et de sociologie rurales,) 246 p.

Gasquet C., Martinelli D., Caro., Przybylski I. (2002), *Comment évoluent les disparités régionales en matière de formation professionnelle et d'emploi des jeunes ? Premiers résultats des travaux du Groupe Statistique pour l'Évaluation du Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de Formation Professionnelle Continue (CCPRA)*, 67 p.

Hilal M., Piguët V., Scmitt B. (1995), « Communes rurales et petites villes dans la hiérarchie urbaine », *Économie et Statistique*, n° 282, mars, pp. 21-35.

Julien P., Laganier J., Pougard J. (2001), « Les études supérieures : un motif de migration », *Insee Premières*, n° 813, novembre, 6 p.

Julien P. (2002), « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *Insee Premières*, n° 840, mars, 4 p.

Laganier J., Melloux S., Van Puymbroek C. (2002), *Zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'azur : des marchés du travail en croissance et de plus en plus ouverts* SUD INSEE *l'essentiel* N° 49 – mars, 6 p.

Schmitt B., Perrier-Cornet P. (dir.) (1998), *Les campagnes et leurs villes*, Paris, Insee, 203 p. « Contours et caractères, série Portrait social ».

Résumé

Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable

Jean-Jacques Arrighi

L'espace au sein duquel les trajectoires scolaires des jeunes se construisent influence l'ambition scolaire des familles et l'avenir potentiel des individus. Les jeunes domiciliés dans une commune rurale s'orientent davantage vers l'enseignement professionnel. Une qualification professionnelle à l'issue d'études courtes semble être un passeport d'insertion suffisant qui permet tout au moins le maintien d'une domiciliation rurale. Ils entrent moins fréquemment sur le marché du travail après avoir fréquenté l'enseignement supérieur, souvent synonyme de mobilité pour ceux qui s'y engagent. Mobilité de poursuites d'études, mais, surtout, mobilité d'actifs car les qualifications supérieures sont difficiles à valoriser dans l'espace rural. Et si, plus fréquemment que dans l'espace urbain, les filles s'engagent dans des études longues, la raison en est simple : le marché du travail rural leur est largement plus défavorable. Il conviendrait de revisiter les politiques publiques « d'égalité d'accès à la formation et à l'emploi » à la lumière de leurs dimensions territoriales.

Mots-clés

Cheminement scolaire, développement rural, division sexuelle du travail, insertion professionnelle, marché local du travail, processus de décision.

Classification Journal of Economic Literature : J23, R59, C33.